

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl 1.

N° 928.103

Portemine multimine à pince de pointe multibranche.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE (SOCIÉTÉ ANONYME) résidant en France (Seine).

Demandé le 8 mai 1946, à 13^h 55^m, à Paris.

Délivré le 26 mai 1947. — Publié le 19 novembre 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Certains porte-mine sont construits de telle sorte que leur emploi nécessite un prospectus compliqué indiquant un mode d'emploi qui souvent dépasse les capacités du client moyen.

Les complications des manœuvres à exécuter pour faire rentrer une mine puis en sortir une autre mettent à contribution l'adresse d'usagers qui en sont parfois dépourvus.

Le porte-mine objet de l'invention, en plus de ses avantages techniques assurant un rapide et parfait fonctionnement et permettant l'emploi de mines tendres et fragiles présente la particularité d'être très simple à manœuvrer.

Deux seules positions sont requises : pointe en bas ou pointe en haut et de plus le serrage ou le desserrage de sa pince de pointe est des plus aisés.

Ceci simplifie le mode d'emploi, ce qui est très important et élimine les risques de détamage par de fausses manœuvres, lesquelles ne sont plus à redouter.

La présente invention concerne un porte-mine à pince de pointe multibranche et barillet distributeur. Un barillet contient différentes mines qui, par suite de la rotation dudit barillet se présentent tour à tour en

face d'un tube terminé par une pince de pointe multibranche de porte-mine; laquelle permet une bonne répartition des pressions, ceci étant dû d'une part au point d'application du serrage conique de la pince et d'autre part à la grande flexion des branches et leur multiplicité.

Un cliquetage permet de déterminer la rotation du barillet de telle sorte qu'une certaine mine soit placée dans le prolongement du tube-pince. Le porte-mine est tenu pointe en haut avant et pendant la rotation du barillet et pointe en bas lorsque cette rotation a été effectuée de façon à provoquer le glissement de la mine dans le tube-pince jusqu'à la pince.

A ce moment on provoque l'ouverture de la pince par une pression exercée sur la tête ou sur le côté du porte-mine, cette pression contrarie l'action des ressorts antagonistes provoquant la fermeture de ladite pince.

Le mouvement, contrariant l'action du ou des ressorts provoquant la fermeture de la pince, permet à ladite pince de s'ouvrir par la propre élasticité et de se laisser traverser par la mine, simplement soumise à l'action de la pesanteur.

Pour empêcher la mine d'aller trop loin,

elle est retenue avec un doigt ou avec un protège-mine convenable du type commercial courant pour crayons de bois.

5 La pince de pointe peut comporter deux à trois branches ou plus. Un porte-mine tel que décrit ci-dessus dont la pince de pointe ne comporterait que deux ou trois branches est particulièrement destiné à utiliser des mines dures. Par contre, une pince à plus
10 de trois branches tolère des mines tendres très noires ou de couleur, grâce au serrage très doux et bien réparti.

RÉSUMÉ.

La présente invention concerne :

15 1° Un porte-mine multimine à pince de pointe multibranche et barillet distributeur caractérisé par l'emploi d'une pince de pointe multibranche et d'un barillet distributeur dont la rotation permet aux mines

de se présenter tour à tour en face d'un tube 20 que termine la pince de pointe multibranche;

2° Une pince de pointe de porte-mine comportant deux ou trois branches se fermant sous l'action d'un ou plusieurs ressorts antagonistes et s'ouvrant par sa propre élasticité 25 de façon à se laisser traverser par une mine simplement soumise à l'action de la pesanteur;

3° Une pince de pointe de porte-mine comportant plus de trois branches se fermant 30 sous l'action d'un ou plusieurs ressorts antagonistes et s'ouvrant par sa propre élasticité de façon à se laisser traverser par une mine simplement soumise à l'action de la pesanteur. 35

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.
(SOCIÉTÉ ANONYME).

Par procuration :
Office E. WEISS et C^e.